Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 20 novembre 2026 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves attachés d'administration hospitalière

NOR : SFHH2630459A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2026 nommant les élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2026 portant délégation de signature (direction générale de l'offre de soins),

Arrête :

Article 1er

Le jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière au titre de l'année 2026 est composé comme suit :

- Monsieur Hugo GILARDI, directeur général de l'offre de soins (Paris) ;
- Madame Marie-Odile SAILLARD, inspectrice générale à l'Inspection générale des affaires sociales (Paris) ;
- Monsieur Michel LOUAZEL, directeur des études, représentant la directrice de l'École des hautes études en santé publique (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Pénélope CODELLO, professeure à l'École des hautes études en santé publique et directrice de l'Institut du management de l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Anne GIRAULT, maître de conférences à l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Lydia LACOUR, responsable de la formation des attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur David CHAMBON, directeur du Centre hospitalier de Fougères et du Centre hospitalier de Marches de Bretagne (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Élodie MATTEODO, attachée d'administration hospitalière, cadre administratif de pôle - Femme enfant & Locomoteur, direction pôles et projets, Centre hospitalier universitaire de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Nolwenn LE TARGAT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines, Établissements publics d'Hallouvry (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Magali JAOUEN, attachée d'administration hospitalière, responsable admission/soins sans consentement - frais séjour - Centre hospitalier Guillaume RÉGNIER (Ille-et-Vilaine).

Article 2

Le secrétariat du jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins et la directrice de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 20 novembre 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des personnels non médicaux des établissements de santé,
Arnaud SANDRET